



ARMÉE DU SALUT

POSITION ÉTHIQUE INTERNATIONALE

L'ARMÉE DU SALUT ET L'ÉTAT



ÉNONCÉ DE LA POSITION ÉTHIQUE

L'Armée du Salut est une organisation qui demeure neutre sur le plan politique. Bien qu'elle cherche à influencer les affaires publiques et gouvernementales, elle n'appuiera aucun candidat ni parti politique. Dans ses relations avec l'État et ses services, l'Armée du Salut cherche à promouvoir les valeurs chrétiennes, notamment la justice, la vérité, la compassion, l'équité, les droits de la personne et la paix, conformément à ses convictions et à sa foi.



HISTORIQUE ET CONTEXTE

À titre d'Église chrétienne et d'organisation caritative, l'Armée du Salut effectue son travail au sein d'une grande variété de contextes politiques et sociaux. Sa mission – communiquer l'Évangile de Jésus-Christ et servir l'humanité souffrante en son nom – demeure inchangée et ce, quel que soit le cadre dans lequel elle exerce ses activités.

Par conséquent, il convient d'examiner la relation que l'Armée du Salut entretient avec « l'État », qui se définit, dans le cas qui nous concerne, comme des institutions qui exercent une souveraineté politique sur une population et un territoire déterminés.



FONDEMENTS DE LA POSITION ÉTHIQUE

Dieu a établi l'État afin de garantir la justice et de pratiquer le bien, et les chrétiens et l'Église sont appelés à respecter son autorité (Romains 13). Toutefois, la Bible nous enseigne également que nous devons en premier chercher le royaume de Dieu (Matthieu 6:33). L'Église doit affirmer les valeurs bibliques, même si l'État ne le fait pas.

La relation de l'Armée du Salut avec l'État est fondée sur les principes scripturaires suivants :

- Dieu est le créateur de l'univers (Ésaïe 40:28).
- Les États et leurs dirigeants doivent gouverner judicieusement et reconnaître leur sujétion à la création ainsi qu'à Dieu et à ses ordonnances (Psaumes 2:10).
- Dieu exige la justice, la compassion et l'humilité (Michée 6:8).
- Même si les chrétiens devraient chercher activement des occasions d'exercer une influence bénéfique, et de ce fait promouvoir la prospérité de l'État (Jérémie 29:7), cette obligation est secondaire à leur allégeance première à Dieu (Exode 5:1, Actes 4:18-31).



RÉPONSES CONCRÈTES

1. En vertu de ses doctrines, de son approche et de sa réputation, l'Armée du Salut est appelée principalement à œuvrer auprès de personnes démunies et marginalisées. Par conséquent, elle cherche des occasions de collaborer avec l'État et ses services, lorsque leurs actions favorisent la justice sociale.
2. L'Armée du Salut travaillera avec l'État et ses services afin d'offrir des services sociaux et humanitaires qui profitent aux personnes, et ce, sans aucune discrimination.
3. L'Armée du Salut offrira des soins pastoraux aux personnes qui assument les lourdes responsabilités inhérentes au leadership politique et gouvernemental, et s'efforcera, dans la mesure du possible, d'établir des relations fructueuses avec celles qui occupent des postes d'autorité au sein de l'État.
4. L'Armée du Salut cherchera inlassablement à exercer une influence favorable sur les États, leurs services et leurs institutions, ainsi que sur les organismes internationaux comme les Nations Unies. L'établissement de toutes ces relations vise à promouvoir les valeurs bibliques.





Approuvée par le Général en janvier 2011.

Les opinions exprimées dans le présent document représentent la position officielle de l'Armée du Salut sur la question abordée et ne peuvent être modifiées ou adaptées de quelque manière que ce soit sans l'autorisation expresse écrite du Quartier Général International.

